

Le Canada sans faille | Seamless Canada

**RAPPORT ANNUEL DU
COMITÉ DIRECTEUR**
De juin 2022 à mai 2023



Pour de plus amples renseignements :

Courrier :

Ministère de la Défense nationale
60 Moodie Drive
Ottawa, ON K1A 0K2

Courriel : seamlesscanada-canadasansfaille@forces.gc.ca

Rapport annuel du Comité directeur de Canada sans faille – Français
D1-32F-PDF (PDF)
D1-32F (Print)

Table des matières

Message du ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill Blair, député	2
Message de la ministre Wilson.....	3
Contexte	4
Principaux objectifs	4
Emploi des conjoint(e)s et partenaires des militaires	5
Éducation des enfants	6
Accès aux soins de santé.....	7
Réalisations antérieures.....	8
Bilan de l'année	9
Gouvernance	9
Coprésidente provinciale	10
Groupes de travail.....	10
Autres progrès.....	11
Année à venir.....	12
Conclusion	12

Message du ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill Blair, député

Coprésident fédéral



C'est avec un immense plaisir que je vous présente le premier rapport annuel de l'initiative Le Canada sans faille.

Dans le cadre de l'initiative Le Canada sans faille, le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC) collaborent principalement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de renforcer la coordination des politiques et des procédures. L'objectif est de garantir aux familles des militaires un accès juste et équitable aux programmes et aux services publics lorsqu'elles déménagent dans une nouvelle province ou un nouveau territoire.

Dans le cadre de la politique de défense de 2017, *Protection, Sécurité, Engagement*, les Forces armées canadiennes s'engagent à travailler avec des partenaires fédéraux, provinciaux et du secteur privé pour améliorer la coordination des services entre les provinces et ainsi, alléger le fardeau des déménagements. En 2018, l'initiative Le Canada sans faille a été lancée afin d'honorer cet engagement. Cette initiative s'attaque aux défis uniques auxquels sont confrontées les familles des militaires lors de leurs fréquents déménagements à travers le Canada, et en atténue les effets, plus particulièrement dans les domaines de la santé, de l'emploi des conjoints/conjointes et de l'éducation des enfants (dont la garde d'enfants).

Ce rapport présente le travail collectivement réalisé et les améliorations obtenues, de même que notre engagement permanent à soutenir les familles des militaires face aux défis de l'avenir. Les familles des militaires sont confrontées à d'importants facteurs de stress ainsi qu'à des défis complexes qui relèvent de plusieurs administrations. L'initiative Le Canada sans faille continue de s'acquitter de ces responsabilités partagées afin de soutenir et d'accroître le bien-être des familles des militaires.

Que ce soit en intervenant en cas de catastrophe naturelle ou de circonstances exceptionnelles comme la pandémie de COVID-19, en menant des missions spécialisées de recherche et de sauvetage, en défendant la souveraineté du Canada ou, plus globalement, en contribuant à la paix et à la sécurité dans le monde, les FAC répondent à l'appel en tout temps et en tous lieux. Grâce à leur sens aigu du devoir et aux sacrifices consentis chaque jour, nos militaires font du Canada l'un des pays les plus sûrs du monde. Il est impératif de veiller à ce que les membres de notre armée et leurs familles, qui sont le cœur battant des FAC, soient soutenus comme ils le méritent. Je suis persuadé qu'en réduisant les obstacles liés aux réinstallations et en créant une expérience de déménagement harmonieuse, l'initiative Le Canada sans faille pourra soutenir les membres des FAC et leurs familles.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'W. Blair', written in a cursive style.

L'honorable
Bill Blair
Ministre de la Défense nationale

Message de la ministre Wilson

Mary Wilson, ministre de Service Nouveau-Brunswick et ministre responsable des Affaires militaires
Coprésidente provinciale-territoriale



C'est pour moi un immense privilège de participer à l'initiative Le Canada sans faille et je suis profondément honorée d'avoir été nommée comme première coprésidente provinciale-territoriale du Comité directeur de Canada sans faille (CDCSF). Je me réjouis des futures occasions de collaboration au sein de cette organisation intergouvernementale.

Je suis une résidente de longue date d'Oromocto, où se trouve la deuxième base militaire d'importance au pays, et je viens moi-même d'une famille de militaires. Je sais de quel dévouement les membres des FAC sont capables. J'ai conscience du rôle essentiel qu'ils jouent au Canada et je comprends bien les défis majeurs auxquels les militaires et leurs familles sont confrontés lorsqu'ils doivent déménager ailleurs au pays. Les efforts collectifs de l'initiative Le Canada sans faille sont fondamentaux pour contribuer au bien-être des familles des militaires, au maintien en poste des membres des FAC et, plus généralement, à l'efficacité opérationnelle militaire.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MW', written in a cursive style.

L'honorable
Mary Wilson
Ministre de Services Nouveau-Brunswick; ministre responsable des Affaires militaires

Contexte

La politique de défense de Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, établit une orientation claire pour les priorités canadiennes en matière de défense sur un horizon de 20 ans. Sa priorité est le bien-être des militaires et de leurs familles et, par conséquent, la nécessité de les accompagner adéquatement. Les familles des militaires sont la force de nos hommes et nos femmes en uniforme, elles jouent donc un rôle central dans l'efficacité opérationnelle.

Peu d'emplois ou de professions exposent ceux qui les exercent à des niveaux de risque aussi élevé qu'une carrière militaire, ou les amènent aussi souvent à se séparer de leurs proches et à déménager. Les familles de militaires déménagent en moyenne trois fois plus souvent que leurs homologues civils. Chaque année, près de 9 400 membres des FAC sont dans l'obligation de déménager dans une nouvelle province ou un nouveau territoire.

Or, de nombreux enjeux liés aux déménagements fréquents ne relèvent ni du MDN ni des FAC. C'est la raison pour laquelle la politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement* préconise le resserrement du dialogue avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, de même qu'avec les partenaires du secteur privé, afin d'améliorer la coordination des services et d'alléger le fardeau des changements d'affectation. L'initiative Le Canada sans faille a été lancée en 2018 pour répondre à ces enjeux.

La première conférence de collaboration avec les représentants provinciaux et territoriaux s'est tenue le 27 juin 2018, au Collège des Forces canadiennes Toronto. Il s'agissait alors de la première étape pour instaurer un forum pancanadien de grande envergure ayant pour objectif d'établir des canaux de communication et de poser les bases d'un cadre de collaboration permanent entre le MDN et les FAC, d'une part, et les provinces et les territoires, d'autre part. Depuis, l'initiative Le Canada sans faille continue d'évoluer et de progresser grâce aux efforts soutenus des provinces et des territoires pour éliminer les principaux obstacles à une réinstallation sans heurts.

Principaux objectifs

La grande priorité de l'initiative Le Canada sans faille est de répondre aux besoins des militaires en service et de leurs familles. À la suite d'une série d'enquêtes, trois thèmes fondamentaux ont émergé parmi les nombreux défis en matière de réinstallation des familles de militaires : l'emploi des conjoints et des conjointes, l'éducation des enfants et des jeunes (y compris la garde d'enfants) et l'accès aux soins de santé. Par conséquent, le CDCSF se concentre sur ces thèmes. Les engagements pris aux côtés des provinces et des territoires visent à réduire ces sources de stress et ainsi créer une expérience d'affectation plus fluide.

Les pages suivantes décrivent les principales préoccupations des conjoints, conjointes et partenaires de militaires ainsi que les répercussions sur leurs familles, dont sont directement issus les objectifs fondamentaux de l'initiative Le Canada sans faille.

Emploi des conjoints, conjointes et partenaires des militaires

Possibilités d'emploi

- Les conjoints et conjointes de militaires ont souvent des difficultés à trouver un emploi véritablement rémunérateur dans un domaine qui correspond à leur formation, à leur expérience et à leurs intérêts. Les possibilités d'emploi varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Ainsi, des conjoints/conjointes très instruits/instruites se retrouvent sans emploi ou sous-employés/sous-employées, ou ne trouvent simplement pas de travail dans leur langue principale. La perte d'un emploi peut entraîner des difficultés financières ou en matière de santé mentale et ainsi accentuer le stress familial. Dans le climat économique actuel, la majorité des familles canadiennes ont besoin de deux revenus pour subvenir à leurs besoins, et c'est également le cas pour de nombreuses familles de militaires.

Accréditation professionnelle et renouvellement des titres de compétences

- En cas de déménagement, les partenaires qui souhaitent transférer leurs titres de compétences doivent parfois répondre à des exigences supplémentaires. Afin de conserver un emploi dans une nouvelle province ou un nouveau territoire, il leur est parfois nécessaire de renouveler leur certification professionnelle, ce qui entraîne des pertes financières et des frais personnels.

Ancienneté et pension

- La plupart des conjoints et conjointes de militaires sont des civils qui au cours de leur vie, seront obligés de quitter leur emploi en raison de la nouvelle affectation de leurs partenaires. Les conjoints et conjointes de militaires déménagent en moyenne trois fois plus souvent que les familles civiles et sont confrontés à des défis particuliers liés au transfert de l'ancienneté et de la pension. La perte de leur ancienneté a des conséquences directes sur leurs conditions d'emploi, sur l'échelle salariale et donc sur leurs possibilités de promotion à long terme. Au moment de la retraite, l'impossibilité de transférer les pensions entraîne davantage d'insécurité financière.

Équilibre travail-vie personnelle

- En raison du manque de places en garderie, il est fréquent que les conjoints et conjointes de militaires soient dans l'incapacité d'occuper un emploi, ce qui a des conséquences directes sur la stabilité financière de la famille. Lorsque leur partenaire fait l'objet d'une affectation dans une nouvelle zone géographique, bien des conjoints et conjointes de militaires doivent assumer un surcroît de responsabilités familiales et reçoivent peu de soutien, surtout pour ce qui est de la recherche d'emploi.

Maintien en poste

- Les sondages de départ révèlent qu'un grand nombre de membres des FAC décident de quitter leur carrière militaire en raison des obstacles à l'emploi de leur partenaire, ce qui a des conséquences concrètes sur la pénurie de personnel dans les FAC et sur l'efficacité opérationnelle.

Éducation des enfants

Différences entre les programmes éducatifs

- Chaque province et territoire a un programme d'études différent et ses propres conditions d'obtention du diplôme. Au Canada, il n'existe pas de réglementation générale pour encadrer le processus d'équivalence. Comparés aux autres élèves canadiens, les enfants de militaires qui changent de système scolaire sont plus susceptibles de présenter des lacunes en matière d'apprentissage, de doubler une année ou de retarder l'obtention de leur diplôme. Tous ces éléments peuvent avoir une incidence défavorable sur le parcours scolaire et le développement personnel de l'élève, et entraîner des conséquences sur sa santé mentale.

Plan d'apprentissage individuel

- Les enfants en situation de handicap sont particulièrement vulnérables aux changements soudains qui surviennent au cours de leur processus d'apprentissage. Les enfants de militaires ayant des besoins particuliers peuvent voir leurs plans d'apprentissage personnalisé interrompu. Dans certains cas, une réévaluation est nécessaire dans leur nouvel environnement scolaire. D'une province ou d'un territoire à l'autre, les programmes liés aux besoins particuliers et la classification de ces besoins diffèrent. En effet, les conseils scolaires sont autonomes.

Accès aux services de garde

- Le système canadien de garde d'enfants présente également son lot de défis en matière d'accès (disponibilité, abordabilité, flexibilité). Pour les familles de militaires, ces défis sont encore plus importants. À chaque affectation, les familles de militaires se retrouvent tout en bas des listes d'attente des garderies. Ces familles peuvent alors être confrontées à de longues périodes sans service de garde, ce qui peut avoir des répercussions notables sur leur qualité de vie en général, en particulier lorsqu'elles habitent loin de leur famille élargie.

Services de garde en cas d'urgence

- Dans certaines circonstances, les militaires des FAC doivent répondre à des appels immédiats, ce qui crée de fortes pressions, notamment en ce qui a trait à la garde des enfants après le travail ou en cas d'urgence; c'est d'autant plus vrai pour les couples de militaires, les chefs de famille monoparentale et les parents d'enfants ayant des besoins particuliers.

Éducation postsecondaire

- Les droits d'inscription des collèges et des universités sont souvent plus avantageux pour les résidentes et résidents de province ou du territoire en question. Les enfants de militaires qui déménagent à l'approche ou au début de leurs études postsecondaires rencontrent parfois des problèmes liés aux exigences en matière de résidence. La réinstallation peut également avoir des conséquences sur l'accès à l'aide financière.

Accès aux soins de santé

Accès aux médecins

- Après un déménagement, les familles de militaires sont souvent contraintes de consulter un nouveau médecin, ce qui complique encore davantage l'accès au système de santé canadien. Recommencer à zéro signifie des temps d'attente prolongés, une plus grande dépendance aux services d'urgence et un manque de continuité des soins.

Listes d'attente

- Ainsi, en cas de nouvelle affectation, les familles de militaires perdent leur place sur les listes d'attente de médecine familiale et de soins spécialisés.

Soins spécialisés

- En fonction des lieux d'affectation, l'accès aux soins spécialisés, comme les soins chirurgicaux, les services de soutien en santé mentale, ou aux services dans la langue de préférence diffèrent grandement. Certaines familles doivent parcourir de grandes distances pour pouvoir consulter un spécialiste. De plus, les services ne sont pas tous couverts par les régimes d'assurance privés.

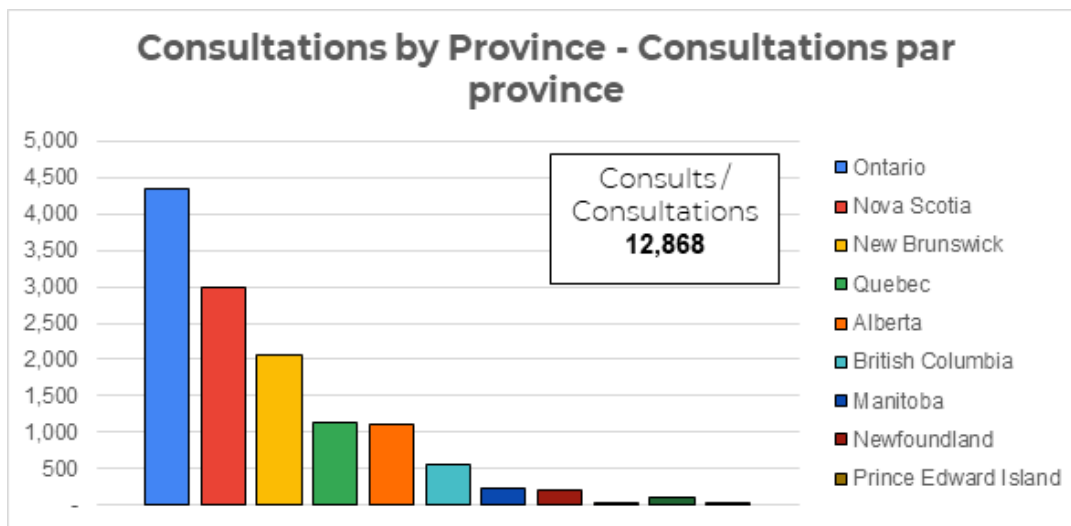
Continuité des soins

- Déménager dans une nouvelle collectivité peut entraîner une interruption des plans de soins. En effet, pour les familles des militaires, l'absence de normalisation entre les provinces et les territoires signifie parfois l'interruption des soins.

Réalisations antérieures

L'engagement et la participation des provinces et des territoires au sein du CDCSF sont essentiels aux réalisations de l'initiative Le Canada sans faille. L'ensemble des intervenants ont déployé d'importants efforts pour lever les obstacles liés à la réinstallation des familles de militaires en cas d'affectation dans une nouvelle province ou un nouveau territoire. Voici quelques-unes des réalisations obtenues :

- L'ensemble des provinces et des territoires ont renoncé à la période d'attente de 90 jours pour avoir accès aux systèmes de santé provinciaux et territoriaux. Désormais, toutes les familles de militaires ont droit à une carte d'assurance-maladie dès leur arrivée. Dans certaines provinces et certains territoires, des formulaires de demande ont été créés afin de reconnaître ce nouveau statut, ce qui facilite l'auto-identification comme famille de militaires. Les pages Web d'information sur les cartes d'assurance-maladie de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, des Territoires du Nord-Ouest, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Saskatchewan précisent clairement que la période d'attente a été supprimée. Les familles de militaires peuvent donc bénéficier d'une couverture immédiate.
- Les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) ont négocié un contrat de télésanté par l'entremise de la plateforme de télémédecine Maple afin de garantir aux familles un accès rapide aux soins virtuels. Le service Maple, qui vient compléter l'offre de services des systèmes de santé provinciaux et territoriaux, contribue à améliorer l'accès aux soins de santé pour les familles des militaires. Le tableau ci-dessous présente le nombre de familles de militaires qui ont utilisé Maple à ce jour :



- Autism Speaks Canada a élaboré un guide précisément destiné aux familles de militaires afin d'aider les élèves atteints du trouble du spectre de l'autisme à s'adapter aux changements dans leur processus d'apprentissage.
- Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) met actuellement à jour le Guide de transfert des élèves pour y inclure des renseignements particuliers à l'attention des enfants de militaires. Ce guide fournira de l'information actualisée sur les 13 systèmes d'éducation ainsi que sur les programmes d'études secondaires offerts dans chaque province et territoire.

- L'initiative Le Canada sans faille a contribué à faire connaître les recherches de l'Université Queen's traitant des conséquences des nouvelles affectations sur les adolescents qui intègrent une nouvelle commission scolaire au Canada.
- Le ministère de la Défense nationale (MDN) a mis en place l'Initiative d'emploi pour les conjoints de militaires (IECM) qui donne accès à des emplois dans la fonction publique fédérale dans l'ensemble du pays.
- Dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien, des travaux sont en cours aux échelons fédéral, provincial et territorial pour réduire les obstacles liés à la reconnaissance des titres de compétences et au renouvellement des licences.

Bilan de l'année

Ce fut une année importante pour l'initiative Le Canada sans faille. En effet, l'initiative a franchi un certain nombre de jalons clés. Trois conférences importantes du CDCSF ont été organisées :

- la conférence annuelle du 14 juin 2022;
- la conférence semestrielle du 5 décembre 2022;
- la conférence annuelle du 6 mai 2023.

Au début de l'année 2023, un groupe de travail pilote portant sur l'emploi des conjoints et des conjointes a été lancé dans le but d'intégrer de manière structurée les groupes de travail chargés des différents thèmes et d'encourager des discussions ciblées. Les groupes de travail se poursuivront avec un deuxième groupe de travail axé sur la garde d'enfants. Parmi les principales réalisations accomplies cette année, on peut citer l'adoption du mandat de l'initiative du CDCSF, la nomination de la première coprésidente provinciale-territoriale, ainsi que l'élaboration et l'approbation d'un cadre de gouvernance.

Gouvernance

Chaque province et territoire a approuvé le mandat du CDCSF, qui fait office de cadre de gouvernance. Ainsi, le mandat instaure officiellement le CDCSF comme organe intergouvernemental chargé d'encourager le dialogue et de coordonner les efforts visant à réduire les obstacles à la réinstallation des familles de militaires. Le mandat présente les objectifs, la composition, les rôles et les responsabilités des délégués participants, et établit les conditions propices à une discussion permanente au sein des groupes de travail et des sous-comités.

De nombreuses administrations provinciales et territoriales ont signé le mandat le 14 juin 2022. Après la conférence, les participants virtuels ont signé le document lors de cérémonies de signature dans leur province ou territoire respectif. Ces cérémonies ont été organisées conjointement avec les commandements des forces opérationnelles interarmées régionales des FAC afin de renforcer les liens entre les provinces, les territoires et les dirigeants locaux des FAC.

Le cadre de gouvernance prévoit deux conférences annuelles du CDCSF (une conférence virtuelle et une conférence en personne), ainsi que deux réunions annuelles avec de hauts fonctionnaires. De plus, des réunions mensuelles des groupes de travail seront organisées afin de faire avancer certains domaines d'intérêts.

Coprésidente provinciale

Comme il est décrit dans le mandat, un représentant ou une représentante d'une province ou d'un territoire intégrera le CDCSF et en assurera la coprésidence pour un mandat de deux ans par rotation. Le 14 juin 2022, Mary Wilson, ministre de Service Nouveau-Brunswick et ministre responsable des Affaires militaires, a été nommée première coprésidente provinciale-territoriale. Cette députée provinciale représente la circonscription d'Oromocto-Fredericton-Lincoln, territoire sur lequel se trouve la base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown, la deuxième base militaire d'importance au Canada et la plus grande installation militaire de l'est du pays. Le Nouveau-Brunswick est depuis longtemps un fervent défenseur des familles de militaires. La Province encourage une communication ouverte avec la communauté militaire, notamment avec les dirigeants des bases locales et le centre de ressources pour les familles des militaires. Au sein du CMEC, elle joue également un rôle déterminant pour simplifier la transition des élèves d'un système scolaire à l'autre. La mise en place d'une coprésidence provinciale ou territoriale est une manifestation concrète de la nature multijuridictionnelle du CDCSF. Elle souligne le rôle décisif des provinces et des territoires dans cet effort visant à atténuer les défis en matière de réinstallation auxquels font face les familles de militaires. Pour cette initiative, il s'agit d'un jalon important dans le partage des responsabilités.

Groupes de travail

Les groupes de travail thématiques ont été pensés de façon à pouvoir rassembler autour d'une même table des experts compétents et des représentants provinciaux et territoriaux. L'objectif est de discuter des problèmes, de transmettre des pratiques exemplaires et de trouver d'éventuelles solutions aux obstacles relevés, tout en respectant les champs de compétence de chaque province et territoire.

Le groupe de travail sur l'emploi des conjoints de militaires s'est réuni deux fois, le 27 février 2023 et le 24 avril 2023. Le groupe de travail a cherché à recueillir des données sur les difficultés d'accès aux programmes d'aide à l'emploi provinciaux et territoriaux (aide à la recherche d'emploi, programmes de formation, programmes d'aide financière, etc.).

À ce jour, les réunions des groupes de travail ont produit des résultats concrets en faveur de l'emploi des conjoints. Ce dialogue a grandement facilité la collecte de renseignements auprès des provinces et territoires et a également permis à ces derniers d'améliorer leur compréhension de certains renseignements indispensables pour évaluer leurs ressources. Tous ces apprentissages permettront de mieux orienter la collecte de données dans le futur. La nécessité de mieux cerner les conséquences des affectations militaires sur les familles a été clairement nommée. Afin de poursuivre les discussions, un document sur différents scénarios d'affectation a été élaboré afin d'aider les provinces et territoires à évaluer les potentiels obstacles aux mesures de soutien à l'emploi.

Parmi les obstacles recensés lors du forum, on peut citer la nécessité, dans certaines provinces et certains territoires, d'obtenir sa résidence avant d'avoir droit aux mesures de soutien à l'emploi, comme le perfectionnement des compétences, la formation ou l'aide financière. Souvent, le statut de résident est accordé après un séjour de 90 jours dans la nouvelle province ou le nouveau territoire.

Le forum du groupe de travail a également été l'occasion de mieux connaître certaines initiatives du MDN et des FAC en faveur des possibilités d'emploi des partenaires de militaires. Parmi ces efforts, on peut citer le Réseau d'emploi des conjoints militaires (MSEN) des SBMFC, une plateforme virtuelle permettant aux partenaires de militaires de s'identifier. Les employeurs nationaux y ont accès et peuvent ainsi proposer plus facilement des possibilités d'emploi à ces personnes. De nombreuses provinces et territoires se sont montrés

intéressés par cette plateforme et ont entamé des discussions avec le SBMFC pour y intégrer les emplois de la fonction publique provinciale ou territoriale. Cette perspective pourrait offrir ainsi une nouvelle possibilité d'emploi pour les partenaires de militaires. L'Alberta s'y est récemment jointe et d'autres administrations provinciales et territoriales devraient prochainement lui emboîter le pas.

Les participants au groupe de travail ont également pris connaissance de l'Initiative d'emploi pour les conjoints de militaires (IECM), une autre plateforme virtuelle qui permet aux partenaires de militaires de s'identifier en vue d'obtenir des possibilités d'emploi au sein de la fonction publique fédérale. Des travaux sont en cours pour faire en sorte que tous les ministères fédéraux connaissent ce portail.

Autres progrès

- Le SBMFC élargit ses services de conseil en enseignement pour s'assurer que les élèves sont préparés pour leur nouveau système scolaire.
- Dans de nombreuses bases et escadres, les centres de ressources pour les familles de militaires exploitent des services de garde. En vue de renforcer les mesures de soutien offertes, le SBMFC a entrepris un examen approfondi du soutien en matière de garde d'enfants.
- Le développement d'une page Web de Canada sans faille a commencé afin de fournir des ressources et des liens importants pour chaque province et territoire, en rapport avec les domaines d'intérêt liés à l'initiative Le Canada sans faille.

Année à venir

L'initiative Le Canada sans faille continuera de renforcer la collaboration entre les échelons fédéral, provincial et territorial afin de réduire les défis qui pèsent sur les familles des militaires lors de leurs déménagements. Les responsables de l'initiative poursuivront notamment leurs efforts avec les provinces et les territoires pour recenser et lever les obstacles à l'emploi. L'année à venir verra également le lancement d'un groupe de travail portant sur l'éducation des enfants et des jeunes. L'objectif est de proposer des solutions aux problèmes d'accès aux services de garde auxquels sont confrontées les familles de militaires, ainsi qu'aux difficultés associées aux transferts entre différents systèmes scolaires.

Le calendrier proposé des réunions pour l'année 2023-2024 est décrit ci-dessous :

Conférence semestrielle du CDCSF (virtuelle)	1 ^{er} décembre 2023
Groupe de travail sur l'emploi des conjoints	26 juin 2023 28 août 2023 30 octobre 2023
Groupe de travail sur la garde d'enfants	(à confirmer)
Conférence annuelle du CDCSF	mai-juin 2024

Conclusion

L'année qui vient de s'écouler a été d'une importance fondamentale pour faire progresser la mission de l'initiative Le Canada sans faille, c.-à-d. réduire les obstacles à la réinstallation des familles des militaires. Le mandat établit un robuste cadre de gouvernance qui permettra d'appuyer l'initiative Le Canada sans faille et d'assurer une approche directe et structurée. Il permet de conserver un rythme soutenu et de se concentrer sur la recherche de solutions novatrices aux défis propres à la réinstallation. La nomination d'une coprésidente provinciale-territoriale, de même que la mise en place de groupes de travail, a créé de nouvelles occasions de mobilisation provinciale-territoriale, en particulier concernant les défis liés à l'emploi.

Au cours de la dernière année, nous avons obtenu un excellent taux d'engagement, et nous sommes ravis de poursuivre cette aventure aux côtés des provinces et des territoires, que nous tenons d'ailleurs à remercier pour leurs contributions. Ces progrès ont permis d'établir une feuille de route pour une coopération plus fructueuse avec les partenaires provinciaux et territoriaux, et éventuellement avec ceux du secteur privé. Ces défis complexes impliquent de nombreuses administrations et bien qu'il faudra du temps pour les surmonter, l'initiative Le Canada sans faille continuera de défendre les intérêts des familles des militaires.